ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SOCIETE ABC CONTROLES
TECHNIQUES AUTOS

--

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
Le 29 septembre
A 16 H 30

Les associés de la société dénommée :

ABC CONTROLES & TECHNIQUES AUTOS, Société par actions Simplifiée, SAS, au capital social de 7 622,45 € euros, dont le siège social est sis RUE DES ECOLES, 06800 CAGNES SUR MER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANTIBES sous le numéro 411 647 720, représentée par son président, Monsieur Philippe RENARD

se sont réunis en Assemblée Générale , au siège de la société, sur la convocation de la personne habilitée aux statuts, son Président Monsieur Philippe RENARD

Il résulte du Registre des présences, qu'est présent l'associé suivantsreprésentant l'intégralité du capital, savoir :

La société CPCT HOLDING,
Société par actions Simplifiée (SAS) au capital de 1.000 Euros,
dont le siège social est à 06800 Cagnes sur mer,
RCS (Antibes) 989 049 184, représentée par son représentant légal en exercice, savoir la SARL PLG conseil, SARL, dont le siège social est à 1519 AV Pierre et Marie Curie 06700 Saint-Laurent-du-Var,
RCS (Antibes) 915 113 153, elle même représentée par son représentant en exercice, Monsieur Pierre Le Guern, domicilié au siège social à cet effet,

Associé détenant l'intégralité des 500 actions composant le capital de la société.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Est enfin présent Monsieur Philippe RENARD, qui a été désigné président en remplacement de Monsieur Jean-Claude AGUILA, avec date d'effet au 25 septembre 2025

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude AGUILA, représentant légal de SAS ABC CONTROLES, désigné à l'unanimité des associés président de la présente assemblée générale, et également président démissionnaire.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

PR PLG

ORDRE DU JOUR

1) Rappel du composition du capital après cession
2) modification des statuts
3) pouvoirs à donner

le Président met successivement aux vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide également de mettre à jour, à compter de la cession des actions de ce jour, toutes les dispositions statutaires correspondant à ce qui précède et de voir mentionné dans les statuts :

-le changement de présidence décidé par la précédente assemblée générale du 17 9 2025, et avec date d'effet au 25 septembre 2025.

- la modification de la composition du capital, pour voir mentionné que la société CPCT HOLDING est titulaire des 500 actions numérotées de 1 à 500 inclus composant l'intégralité du capital. L'associé décide de voir mentionné cela également aux statuts et approuve les statuts modifiés au jour des présentes.

L'ensemble des décisions composant la résolution, et celle-ci en conséquence sont adoptés à l'unanimité par les associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé décide que tous pouvoirs sont donnés au président de la société avec possibilité de délégation, aux fins de réaliser ce qui précède, et leurs suites et accomplir toutes formalités à quelque titre que ce soit devant tous tribunaux, administrations, entités publiques et privées.

L'ensemble des décisions composant la résolution, et celle-ci en conséquence sont adoptés à l'unanimité par les associés.

Diverses observations sont échangées puis personne cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 17 H 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et les associés.

Société CPCT HOLDING

représentée par Monsieur Pierre LE GUERN

gérant PLG Conseil

Monsieur Philippe RENARD

PR